



Bordures de trottoir végétalisées appartenant à la copropriété. Synthèse de la prise en charge de leur entretien, par le prestataire ou par le propriétaire

Les plans ci-joints présentent les bordures de trottoirs des 4 zones Nord, Ouest, Sud et Est de notre résidence dont les parcelles appartenant à la copropriété (en vert) et 38 parcelles appartenant aux propriétaires (en jaune). La ligne de démarcation entre ces 2 parcelles est délimitée par l'alignement des pignons ou murets des maisons côté impair de type « Arbalète » et côté pair de type « Courtine ».

Fin 2021, nous avons interrogé les propriétaires des 38 maisons +1 ayant une parcelle en jaune afin de connaître leur souhait de laisser ou pas l'entretien de leur parcelle verte à la charge de la copropriété. 27 propriétaires nous ont répondu.

Début 2022, le tableau ci-joint donne le résultat de cette consultation : 15 propriétaires s'engagent à entretenir eux-mêmes les 2 parcelles jaunes et vertes, 13 souhaitent laisser l'entretien de leur parcelle verte à la copropriété et 12 n'ont pas répondu, nous considérons qu'ils laissent l'entretien de leur parcelle verte à la copropriété.

En conséquence, nous demandons à notre prestataire de continuer à assurer l'entretien des parcelles vertes appartenant à la copropriété à l'exception des parcelles représentées en bleu sur le plan joint que 14 propriétaires (1^{ère} colonne du tableau) se sont engagés à entretenir eux-mêmes.

Le Comité Syndical



Bordures de trottoir végétalisées : entretien

**Prise en charge de leur entretien, par le prestataire / par le propriétaire
Mars 2022**

N°	Propriétaire	Par le propriétaire (souhait exprimé)	Par le prestataire (souhait exprimé)	Par le prestataire (par défaut)
1	Mr Mme DUCHAUSSOY	X		
2	Mr Mme MONHART		X	
4	Mr Mme GALLEY	X		
6	Mr Mme ANTONESCU			X
12	Mr Mme HEINRICH-RIVET			X
14	Mr Mme REDONDO-SORIANO			X
16	Mr Mme GUET			X
17	Mr Mme MOUSSERON		X	
18	Mr Mme HERNIOU	X		
19	Mr Mme HEUDE		X	
20	Mr Mme DESCURE		X	
21	Mr Mme LEREUIL		X	
23	Mr Mme PASQUEREAU-CHAPUIS	X		
25	Mr Mme PERRUCHOT (Ste Lune Marine)	X		
26	Mr Mme GALLAIS			X
27	Mr Mme ASTESANA	X		
28	Mr Mme ARTARIT	X		
30	Mr Mme MOUILLET	X		
32	Mr Mme BURAY			X
34	Mr LOPEZ		X	
36	Mr Mme ALBERT		X	
42	Mr Mme DUBAND		X	
43	Mme FLEURY	X		
44	Mr Mme MUNNIER	X		
45	Mr Mme KERHERVE	X		
46	Mr Mme MARTIN		X	
48	Mr Mme BANNIERE			X
50	Mr Mme POLITANO	X		
51	Mr Mme GENUINI		X	
52	Mr Mme LEGRAND			X
53	Mr Mme BOUAKLINE-LOPEZ			X
58	Mr Mme de la BOURDONNAYE		X	
60	Mr Mme DUSSAUX			X
62	Mr Mme BRACKE		X	
71	Mr Mme RIVIERE			X
73	Mr Mme GALICHET	X		
75	Mr Mme VIALARD			X
77	Mr Mme LE CORNEC	X		
79	Mr Mme PERROT	X		
93	Mr Mme HONNET		X	
	Sur 40 propriétaires concernés :	15	13	12



Bordures de trottoir végétalisées : entretien



PLAN CHÂTEAU VILLAGE
Parcelles zone **NORD**

Bordures appartenant à la copropriété
(entretien sous la responsabilité de l'ASL)

8 x parcelles appartenant au propriétaire
(entretien sous sa responsabilité)

1 2 4 6 58 60 62 93

Bordures appartenant à la copropriété
(entretien par 2 propriétaires)

1 4



PLAN
CHÂTEAU VILLAGE
Parcelles zone **OUEST**

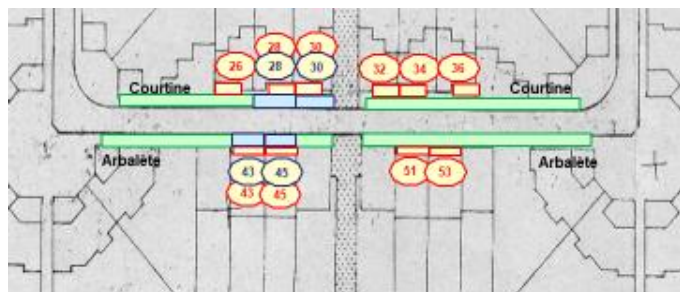
Bordures appartenant à la copropriété
(entretien sous la responsabilité de l'ASL)

10 x parcelles appartenant au propriétaire
(entretien sous sa responsabilité)

12 14 16 18 20
17 19 21 23 25

Bordures appartenant à la copropriété
(entretien par 4 propriétaires)

18 23 25 27



PLAN CHÂTEAU VILLAGE
Parcelles zone **SUD**

Bordures appartenant à la copropriété
(entretien sous la responsabilité de l'ASL)

10 x parcelles appartenant au propriétaire
(entretien sous sa responsabilité)

26 28 30 32 34 36
43 45 51 53

Bordures appartenant à la copropriété
(entretien par 4 propriétaires)

28 30 43 45

PLAN
CHÂTEAU VILLAGE
Parcelles zone **EST**

Bordures appartenant à la copropriété
(entretien sous la responsabilité de l'ASL)

10 x parcelles appartenant au propriétaire
(entretien sous sa responsabilité)

42 44 46 48 50 52
71 73 75 77

Bordures appartenant à la copropriété
(entretien par 5 propriétaires)

44 50 73 77 79

